

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 25 Août,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 16 Août 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Danielle NOWOTNIK, Corinne
LEFEBVRE, Marie-Hélène MARLIER, Sabrina TROLET, Dorinne CORROYEZ et
Messieurs Dominique VASSEUR, Éric GADENNE, absents excusés.
Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

**Objet : Motion de soutien à la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale
des Mines**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 23 juin dernier, le Conseil Régional a voté à l'unanimité une motion de soutien à la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) afin que la lumière soit faite sur les intentions du Gouvernement quant à son devenir.

En effet, en juin 2021, le ministère de la santé avait annoncé une simple « prolongation » de la convention d'objectifs et de gestion la concernant, ce qui pouvait être interprété comme une menace sur le devenir de la caisse nationale minière et l'éclatement de son réseau de soins.

Que la signature d'une nouvelle convention et un projet de partenariat entre la CANSSM permettaient de rassurer quant aux intentions de l'Etat. Cependant, aucun projet n'a pourtant été engagé à ce jour avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie qui doit finaliser avec les ministères des tutelles ses orientations pour la période 2023-2027 d'ici octobre prochain.

Considérant la privatisation récente de l'AHNAC, l'inquiétude est grande de voir aboutir l'éclatement et la dissolution du réseau de santé FILIERIS.

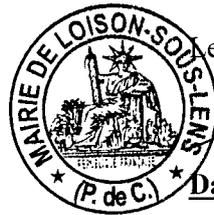
Ainsi la pérennisation de l'offre de santé CANSSM – FILIERIS sur notre territoire au moyen d'une coopération publique pourrait aider à la sécurisation du recrutement de professionnels de santé sur notre territoire ainsi qu'à l'amélioration des services de santé et leur accès pour toutes et tous.

A l'heure où tous les compteurs en termes de santé publique dans les Hauts-de-France sont au rouge, à l'heure où la désertification médicale ne cesse de s'intensifier sans que l'on ne parvienne à attirer des praticiens et des professionnels de santé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

Vote à l'unanimité

- De voter une motion de soutien à la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines et de solliciter le Ministère de la Santé et de la Prévention sur ses intentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 29 août 2022



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 05/09/2022

AR : 062-216205237-20220905-del-290822-249-DE

Affiché le 05/09/2022

Certifié exécutoire le

Le Maire,

Daniel KRUSZKA